

Proposition de la section Radio Amateurs Vaudoise

1 Créer un catégorie HB3 pour tout les contests HF Suisse au lieu de limiter celle-ci au contest de Noël.

Prise de position du comité

Proposition de la section Radio Amateurs Vaudois RAV concernant la catégorie HB3 dans tous les concours ondes courtes de l'USKA

La section Radio Amateurs Vaudois demande, sans argumenter plus sa requête, que soit introduite une catégorie HB3 dans les tous les concours ondes courtes mis sur pied par l'USKA.

Le comité recommande à l'AD d'adopter la proposition de la section RAV

Le comité avait déjà reçu par l'assemblée des délégués et la consultation par correspondance 2009 le mandat d'examiner une catégorie séparée pour les licences HB3 participants aux concours de Noël. Le comité est parvenu à la conclusion qu'une catégorie d'évaluation séparée pour les participants HB3 augmenterait l'attractivité des concours ondes courtes pour les radioamateurs détenteurs d'une licence de novice. Une catégorie séparée se justifie parce que les détenteurs d'une licence de novice ne peuvent pas utiliser toutes les ondes courtes (particulièrement pas les bandes de 20 et 40 mètres) et qu'ils ne peuvent de ce fait pas rivaliser avec les licenciés HB9 pour viser les premières places. En cas d'acceptation de la proposition de la section RAV, le comité envisage de compléter comme suit le règlement des concours ondes courtes:

1.1.1 Catégorie HB3 licences de novices

Les mêmes dispositions que celles de la catégorie mono-opérateur sont appliquées aux détenteurs de la licence de novice HB3, mais en observant les prescriptions relatives aux concessions respectives. Une évaluation séparée est faite.

2 Les membres des RAV préfèrent par la majorité que la station HB9O soit mobile au lieu d'être fixe. Ceci permettra de l'utiliser afin de promouvoir le radioamateurisme pendant des manifestations attirant des auditeurs plus enclins à devenir radioamateurs (porte ouverte HES, EPF etc).

Il est à remarquer que l'activité dans l'enseignement et l'industrie pour le domaine des ondes électromagnétiques se focalise de plus en plus sur des traitements analogiques et numériques complexes.

Si le terme amateur de radioamateur ne veut pas devenir péjoratif il va être nécessaire de recruter des OM attirant la capacité et la volonté de travailler en groupe sur des projets pluridisciplinaires.

Ceci permettra de garder une certaine crédibilité des radioamateurs dans les milieux attirant une forte influence sur les organismes liés au radioamateurisme (ITU, OfCom etc).

Une station mobile de bonne facture pourra donc améliorer aussi bien l'image de marque des radioamateurs que "l'embauche" de nouveaux membres. Nous proposons donc que la station HB9O puisse être mobile et permettre de mettre en avant des technologies actuelles comme l'utilisation de SDR ou toute autre technologie dans l'air du temps.

On pourra donc envisager par exemple que cette station mobile puisse être mise à disposition pour servir de station backup pour des contacts ARIS ou pour promouvoir l'implication de la communauté dans les satellites. Ce sont des sujets porteurs qui devraient avoir un impact bénéfique à long terme pour la communauté.

Il est à remarquer que rien n'empêche que cette station mobile soit utilisée au musée comme station "fixe" pendant les périodes hors déplacement.

Prise de position du comité

Proposition de la section Radio Amateurs Vaudois RAV concernant la catégorie HB3 dans tous les concours ondes courtes de l'USKA

La section Radio Amateurs Vaudois demande, sans argumenter plus sa requête, que soit introduite une catégorie HB3 dans tous les concours ondes courtes mis sur pied par l'USKA.

Le comité recommande à l'AD d'adopter la proposition de la section RAV

Le comité avait déjà reçu par l'assemblée des délégués et la consultation par correspondance 2009 le mandat d'examiner une catégorie séparée pour les licences HB3 participants aux concours de Noël. Le comité est parvenu à la conclusion qu'une catégorie d'évaluation séparée pour les participants HB3 augmenterait l'attractivité des concours ondes courtes pour les radioamateurs détenteurs d'une licence de novice. Une catégorie séparée se justifie parce que les détenteurs d'une licence de novice ne peuvent pas utiliser toutes les ondes courtes (particulièrement pas les bandes de 40 et 40 mètres) et qu'ils ne peuvent de ce fait pas rivaliser avec les licenciés HB9 pour viser les premières places. En cas d'acceptation de la proposition de la section RAV, le comité envisage de compléter comme suit le règlement des concours ondes courtes:

1.1.2 Catégorie HB3 licences de novices

Les mêmes dispositions que celles de la catégorie mono-opérateur sont appliquées aux détenteurs de la licence de novice HB3, mais en observant les prescriptions relatives aux concessions respectives. Une évaluation séparée est faite.

Salutations
Martial Guex HB9TUH
président des RAV

--

Martial Guex
Route des Alpes 3
1452 Les Rasses

Call: HB9TUH
Locator: JN36GT
Phone: +41 (0)24 454 46 35
Mobile: +41 79 767 27 02
Email: martial.guex@hb9tuh.org